



*Date de dépôt : 23 août 2023*

## **Réponse du Conseil d'Etat** **à la question écrite urgente de Skender Salihi : Ecrans scolaires**

En date du 23 juin 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Dans un récent article du journal « Le Monde », nous pouvons lire comme titre ce qui suit : « La Suède juge les écrans responsables de la baisse du niveau des élèves et veut un retour aux manuels scolaires ».*

*En effet, la ministre des écoles suédoise les (les écrans) juge responsables du recul des compétences des jeunes Suédois en lecture et en compréhension, mis en évidence par une étude réalisée dans 57 pays et publiée le 16 mai 2023.*

*De plus, un professeur en neurosciences cognitives à l'Institut Karolinska, à Stockholm, estime que la Suède est allée trop vite, menant l'introduction du numérique « de façon irréfléchie et sans s'appuyer sur la science ». « On avait l'ambition d'être moderne. On a donné un ordinateur aux élèves, sans réfléchir à ce qu'on faisait et pour quelles raisons. La numérisation est devenue un objectif en soi, sans aucune vision d'ensemble ».*

*De surcroît, il ressort que de nombreuses études ont démontré que les conséquences n'étaient pas toujours positives. En effet, le professeur précité rappelle également l'impact négatif des écrans sur la concentration des élèves et les connaissances, plus difficile à assimiler sur un écran que dans un livre.*

*A cela, il sied d'ajouter que le Programme international pour le suivi des acquis des élèves de 2015 a montré un « lien entre l'utilisation du numérique pour faire ses devoirs par exemple et de moins bons résultats en mathématiques ou en compréhension de lecture ».*

*L'association suédoise des pédiatres s'est également penchée sur le sujet et cette dernière s'inquiète de l'exposition des plus petits, dès la maternelle.*

*Au vu des éléments inquiétants et qui interpellent cités dessus, mes questions sont les suivantes :*

- Quelle est la politique menée par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) avec l'introduction des écrans dans les écoles genevoises ?*
- Quel est le temps d'utilisation des écrans, par élève, dans les écoles publiques genevoises ?*
- Que pensent les professionnels de la santé, à Genève, au sujet de l'utilisation des écrans, par les élèves, dans les écoles publiques genevoises ?*
- Etant donné que nous sommes dans l'ère du numérique, des cours d'informatique ne seraient-ils pas envisageables et ce, dès le cycle d'orientation ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

### **Quelle est la politique menée par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) avec l'introduction des écrans dans les écoles genevoises ?**

Le Conseil d'Etat adopte une approche d'introduction des écrans mesurée et graduelle au sein des écoles – dans le but de permettre aux élèves de suivre la progression des objectifs d'apprentissage fixés dans le Plan d'études romand pour l'enseignement obligatoire, dans les plans d'études cantonaux pour les filières généralistes de l'enseignement secondaire II (ES II, c'est-à-dire école de culture générale (ECG) et collège de Genève) et dans les ordonnances fédérales de formation pour les filières professionnelles. Les tablettes resteront absentes du cycle élémentaire (1P-4P), sauf pour les élèves à besoins particuliers pour lesquels une assistance numérique représente une plus-value avérée. Les écrans sont introduits progressivement au cycle moyen (5P-8P) puis au cycle d'orientation (CO) dans le contexte de l'éducation numérique. Nulle politique de généralisation et de systématisation du recours aux écrans n'est à l'ordre du jour. Et la stratégie d'équipement actuellement en cours vise la mise à disposition d'outils collectifs pour du travail en groupe ou des activités étroitement délimitées.

### **Quel est le temps d'utilisation des écrans, par élève, dans les écoles publiques genevoises ?**

Les élèves ne disposant pas d'équipement informatique personnel en classe, les activités avec écran représentent une part infime du travail scolaire. Le recours aux écrans dépend en outre des moyens d'enseignement selon les disciplines. Ceux relatifs à l'éducation numérique sont en cours d'élaboration.

A titre de simple estimation, on peut avancer une fourchette de 15 à 20 périodes au total par année de scolarité de la 5P à la 8P. Pour le CO, l'ordinateur est principalement et régulièrement utilisé dans le cadre du cours d'informatique, soit 38 périodes pour tous les élèves de 9<sup>e</sup> année et 76 en 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années pour les élèves de la section Communication et technologie (CT). Au CO, d'autres disciplines recourent aux outils informatiques (démarches mathématiques et scientifiques, sciences appliquées, médias et images, français, allemand, anglais, information et orientation scolaires et professionnelles (IOSP) etc.), mais de façon suffisamment épisodique et potentiellement variable d'une classe à l'autre pour qu'on puisse la chiffrer ou que cela ait impact significatif. Dans les filières généralistes de l'ESII, l'usage

régulier de l'écran est réservé aux cours de science informatique (ECG et collègue) et avoisine donc 2 périodes par semaine.

Les filières professionnelles étant soumises à des ordonnances fédérales, elles suivent le cadre fédéral et la présence des écrans peut varier de filière à filière. Les récentes ordonnances du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) sur la formation professionnelle initiale des professions du commerce et du commerce de détail (2021) imposeront dès la rentrée d'août 2023 l'utilisation d'un ordinateur par les élèves. Mais il est trop tôt pour évaluer le temps d'écran impliqué par cette future réforme.

### **Que pensent les professionnels de la santé, à Genève, au sujet de l'utilisation des écrans, par les élèves, dans les écoles publiques genevoises ?**

Le service de santé de l'enfance et de la jeunesse de la direction générale de l'office de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a été impliqué dans les travaux visant à une mise en œuvre adaptée du programme « Numérique à l'école » ainsi que dans le dispositif de prévention des risques du numérique. Il considère qu'une utilisation raisonnée des médias numériques peut avoir un effet positif sur le développement psychosocial et physique des enfants et adolescents, alors qu'une utilisation excessive ou inadaptée à l'âge peut impacter de manière négative leurs apprentissages et leur développement. Dans cet objectif, l'éducation numérique dispensée dans les écoles genevoises tient compte de l'âge des enfants, de la plus-value pédagogique de l'utilisation des écrans et vise à favoriser un usage responsable des outils numériques, en prévenant également les risques en lien avec le cadre légal, la santé physique et psychique, la protection des données personnelles, et à développer un regard critique face aux médias de l'information et aux images.

Plus généralement, une utilisation raisonnée des écrans peut favoriser l'apprentissage autonome et coopératif, stimuler la curiosité, la créativité et faciliter la socialisation ; certains jeux vidéo favorisent un comportement pro-social et une diminution des troubles de conduite (amélioration des fonctions visio-spatiales). Une utilisation abusive ou non raisonnée peut amener à une transgression du cadre légal, une mise en danger de la santé physique et psychologique, peut avoir un impact négatif sur l'identité personnelle et la sphère privée, et un effet négatif sur les apprentissages.

Pour tirer avantage des bénéfices liés aux écrans et en limiter les risques, il est essentiel d'accompagner enfants et jeunes dans une utilisation saine et constructive des écrans. Les adultes encadrants se doivent de montrer l'exemple, de leur expliquer les dangers, et de surveiller les signes qui

démonstreraient une utilisation problématique des écrans. C'est une position largement partagée par les milieux de la prévention de la santé, comme par exemple Addiction Suisse qui rappelle que l'écran en tant que tel n'est pas problématique et que tout dépend du contenu, du contexte d'utilisation et de l'âge de l'enfant ou du jeune. Ainsi, il convient de veiller à une organisation équilibrée du temps libre online et offline, de fixer avec eux des règles concernant la durée pour l'usage des écrans, de prendre au sérieux son rôle de modèle et d'encourager une utilisation positive et créative du monde virtuel<sup>1</sup>.

**Etant donné que nous sommes dans l'ère du numérique, des cours d'informatique ne seraient-ils pas envisageables et ce, dès le cycle d'orientation ?**

Au cycle d'orientation, les objectifs du Plan d'études romand relatifs à l'éducation numérique sont honorés à travers des disciplines déjà présentes à la grille horaire, telles que l'informatique, les médias et images, les sciences appliquées et les démarches mathématiques et scientifiques. Pour cette rentrée 2023, parmi les moyens d'enseignement genevois, on relèvera l'introduction de l'éducation numérique dans les sciences appliquées, dans un premier temps en édition pilote, pour notamment permettre aux élèves de réfléchir aux enjeux de l'intelligence artificielle. Le moyen d'enseignement d'informatique en 9<sup>e</sup> année a également été consolidé pour faciliter l'introduction d'une note d'informatique qui figurera désormais dans le bulletin scolaire.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Antonio HODGERS

---

<sup>1</sup> [HBSC 2022 factsheet 'Substances' FR](#)